



APTV - Comité syndical du 5 décembre 2019 **Compte-rendu**

Etaient présents :

CCCT:

SAINT GERMAIN Georges ; PANNEKOUCKE Fabrice ; DE BORTOLI Jean Paul ; VIVET Gilles ; DANIS Georges ; PLAISANCE André ; MONNERET Jean Yves.

CCHT :

GIRAUDY Michel ; PERGET Simone ; FLANDIN Gilles ; CUSIN ROLLET Paul ; RAISSON Fabien ; PASCAL MOUSSELARD Gaston.

CCVA :

POINTET André ; VORGER Jean Michel ; BRUNIER Thierry ; DUNAND François.

COVA :

SPIGARELLI Lucien ; FAVRE Anthony ; LUISET René ; MARCHAND MAILLET Thierry ; GENSAC Véronique.

CD

GAYMARD Hervé ; UTILLE GRAND Cécile ; ABONDANCE Jocelyne.

1. Présentation de l'association Deltha Savoie

L'association Deltha Savoie est née de la fusion en 2018 entre les APEI les Papillons blancs d'Albertville, et de l'APEI de Maurienne et gère toutes les structures pour personnes handicapées sur le secteur de la Tarentaise, Albertville et la Maurienne. L'association accueille 750 personnes handicapées à travers 28 établissements (budget de 30 millions d'euros et plus de 500 salariés).

La fusion entre les associations a été réalisée pour des raisons économiques, mais la volonté est de rester une association de proximité avec une gouvernance au coeur des territoires.

Un des axes de travail est de ne pas morceler le parcours de la personne handicapée entre différents établissements. Une personne fait toujours le lien entre les établissements d'accueil. L'association dispose d'un pôle social avec quatre assistantes sociales pour appuyer les familles.

L'association développe plusieurs projets : blanchisserie industrielle, construction de son siège à St Pierre d'Albigny, transformation alimentaire (viennoiserie et pain en farines) ; recherche de locaux pour regrouper les services médico-sociaux (Moûtiers).

2. Débat d'Orientations Budgétaires

2.1 Contexte

Hervé Gaymard présente les éléments de contexte.

Recettes

Il indique qu'en 2020 la tendance à la diminution du soutien des financeurs aux dépenses de fonctionnement se poursuit. Les recettes de fonctionnement sur l'ingénierie et les actions proviendront majoritairement des fonds européens FEADER et FEDER à travers les différents programmes contractualisés à l'échelle Tarentaise (Leader, Espace Valléen, PAEC, Alcotra) et du Département de la Savoie à travers le CTS.

Il souligne que l'année 2019 a été marquée par la mise en paiement des subventions européennes FEADER et de la résorption des retards de paiements qui affectaient la trésorerie de l'APTV depuis 3 ans.

Dans une perspective pluriannuelle, la fin de la programmation européenne en 2020, interroge sur le financement du fonctionnement du syndicat en 2021 et au delà.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont prévues en légère hausse à hauteur 1 297 739 € (en 2019 1 255 230 €). Les évolutions concernent la hausse des charges à caractère général (loyer), le lancement de l'étude accessibilité et déplacements et les évolutions de personnel (ADS et service eau).

Sur les autres services, les actions et le fonctionnement sont prévus dans la continuité de 2020.

2.2 Charges de personnel

Les charges de personnel sont prévues à 645 443 € dont 208 852 € pour l'ADS et 176 640 € pour le service eau et risques. Les évolutions concernent le poste mutualisé de technicien rivière entre la CCHT et l'APTV et le renfort d'un poste d'instructeur ADS à temps complet depuis juillet 2019.

2.3 Charges à caractère général

Les charges de fonctionnement courant de la structure sont prévues à hauteur de 652 296 € (612 043 € en 2019) dont 127 650 € pour le service eau et risque 24 100 € pour le service ADS.

Les évolutions concernent :

- La révision du loyer des locaux occupés par l'APTV à la MCI depuis le 1er juillet 2019 : 35 086 € (loyer et charges).
- Le lancement de l'étude accessibilité et déplacements (budget estimé de 234 000 € TTC), seule la phase 1 est inscrite au BP 2020 (100 000 €).

Détail des actions par service

Fabrice Pannekoucke présente le volet concernant les actions générales portées par l'APTV.

Recherche de victimes sous avalanche : paiement par l'APTV des frais d'hélicoptère lors d'avalanches sans victimes identifiées (10 000 €)

Adhésion à la fédération des maires de Savoie : 8 321 € /an pour les communes de Tarentaise

Ces actions ne bénéficient d'aucun financement.

Location de la base d'accueil de l'hélicoptère de la sécurité civile l'été à Courchevel (11 500 €) : lien par convention avec le Conseil Départemental et Arlysère. Le Conseil Départemental apporte une subvention de 5000 € par an.

Fond pour l'hébergement d'urgence (10 000 €) : aide aux communes pour couvrir les frais en cas de plan d'hébergement d'urgence : remboursement par l'APTV des factures liées à l'hébergement d'urgence des personnes ayant dû interrompre leur voyage pour cause d'intempéries notamment.

SCOT et urbanisme, mobilité

Gilles Flandin présente les actions prévues en 2020 au titre du SCOT et du volet déplacement mobilité.

SCOT : Les dépenses relatives au SCOT concernent la mise en oeuvre de l'observatoire du SCOT (prestation de l'AGATE 18 000 €). Ces prestations ne sont pas financées.

Etude accessibilité et déplacements : Sur la mobilité, les dépenses concernent l'étude accessibilité (AMO Inddigo, 40 000 € et réalisation des des premières phases de l'étude 100 000 €).

Les frais de personnel sont de 0.5 ETP (SCOT)

Eau et risques

André Pointet, explique que sur le volet eau et risques, 2020 sera l'année de mise en place du pôle mutualisé GEMAPI. Les principales missions du service vont concerner :

- Les outils de planifications avec la construction du PAPI (étude PAPI intention : 20 000 €) et les travaux préparatoires à la construction du contrat de milieu.
- Les études de niveau bassin versants avec les relevés topographiques de la morphologie de l'Isère (23 000 €) et le plan stratégique des zones humides (50 000 €).
- Un appui pour des expertises ponctuelles et prévu à hauteur de 10 000 € ainsi que la formation des techniciens (CC et APTV) à l'hydraulique torrentielle (5000 €).
- Une plaquette de sensibilisation à la GEMAPI à destination des nouveaux élus (5000 €).

Les recettes proviennent du programme Leader pour la thématique risque inondation, de l'agence de l'eau pour la thématique zones humides (35 000 €) et des participations d'Arlysère (8000 €) et d'EDF (8000 €).

Les dépenses d'ingénierie interne concernent 3,75 postes (chargés de mission et techniciens rivière) dont deux postes de techniciens rivières mutualisés avec les CC (0, 4 ETP).

Santé et service

Jocelyne Abondance présente le volet santé avec les actions du Contrat Local de Santé : sont prévus des crédits d'actions (15 000 €) et d'animation (23 400 €). Les financements sont mobilisables dans le CTS et de l'ARS.

Concernant le projet de coopération Alcotra Mismi sur la télémédecine, il s'agit du solde des dépenses, le projet étant terminé : l'animation via la bureau d'étude Arcodev (18 720 €), le suivi administratif et financier (Laurence Bourjot 4 800 €), les opérations de contrôle (2 000 €). Ces dépenses sont financées par Alcotra (FEDER) à 80%.

Espace Valléen - Tourisme estival

Anthony Favre explique que les actions du service concernent le programme espace valléen qui se poursuivra en 2020 avec la mise en place des sentiers VAE avec la conception graphique et l'impression d'un book VAE et des fiches topo VAE pour 2500 € un événement pour le lancement des itinéraires (5 000 €) et la participation au test des outils de médiation (1000 €).

Le service comporte également les charges liées à l'animation du Pays d'Art et d'Histoire par la Facim (11 800 €).

Le service comporte également un poste d'animation (0,8 ETP).

→ Le déploiement du programme espace valléen permet aux communes et CC de percevoir les subventions sur leurs projets pour un total de 1 269 100 € sur le territoire

Energie climat

Georges St Germain présente les actions conduites au titre du volet Énergie Climat avec les dépenses du service concernent l'animation de la dernière année de la Plate Forme Territoriale de Rénovation du logement (ASDER 52 500 €) qui permet d'accompagner les propriétaires dans leurs projets de travaux (maison individuelle ou copro) et la mise en oeuvre de la plate forme précarité énergétique (prestation TVI et achat de petit matériel pour 6000 €).

Pour ce qui concerne l'ingénierie il s'agit de l'animation du volet (0.5 ETP) et de la procédure Leader.

Agriculture et environnement

Gaston Pascal Mousselard présente les dépenses concernent des prestations externes pour assurer l'animation des programmes agricoles.

Animation du plan pastoral : engagée pour l'année 4 (nov. 2019 à nov. 2020) et confiée à la SEA (18 126 €) elle est nécessaire à la mise en place du plan pastoral et à la mobilisation des crédits. Les recettes (80%) proviennent du FEADER, de la Région et du Département

Animation du PAEC : confiée à la Chambre d'agriculture, (estimé à 10 000 €), elle concernera l'évaluation du dispositif. Cette animation est obligatoire dans le cadre du dispositif PAEC et financée à 100 % (Etat et FEADER)

Site Natura 2000 - Mise à jour du DOCOB : il s'agit du suivi scientifique du site Natura 2000 (prestation externe 8300 €). Cette action est financée à 100 % (Etat et FEADER)

Stage bucheronnage : il est proposé de reconduire la formation à destination des affouagistes (3000 €).

→ Le Plan Pastoral et le PAEC cumulés injectent 8.9 millions € dans l'agriculture du territoire (jusqu'en 2021).

2.4 Recettes - Cotisations des membres

Le Président, Hervé Gaymard indique qu'il n'est pas prévu à ce stade d'évolution dans le montant total des cotisations pour équilibrer le budget 2020.

La participation totale des communautés de communes serait stable à 350 000 €. Celle du Conseil Départemental à 80 000 €. La répartition entre les CC pourra être amenée à varier en fonction du niveau d'adhésion aux nouvelles cartes de compétences sur l'eau et les milieux aquatiques.

3. Indemnités de conseil 2019 au comptable du trésor

Fabrice Pannekoucke propose de délibérer sur l'attribution au receveur principal de Moutiers d'une indemnité de conseil pour l'année 2019.

Cette fonction est occupée par Mme Zanetto Isabelle. L'indemnité couvre les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, conformément à un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990.

Il est proposé d'attribuer l'indemnité de Conseil au taux de 100 % à Madame Zanetto Isabelle, pour l'année 2019 au titre de sa fonction de Trésorier Principal et Receveur du Syndicat à la Trésorerie Principale de Moutiers .

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

4. Questions diverses